

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2616

Avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Lyon et EDF, dans le cadre du projet Smart Electric Lyon - Poursuite de la métrologie sur deux sites : le Musée d'Art Contemporain et le groupe scolaire Georges Pompidou

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2616 - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON ET EDF, DANS LE CADRE DU PROJET SMART ELECTRIC LYON - POURSUITE DE LA METROLOGIE SUR DEUX SITES : LE MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET LE GROUPE SCOLAIRE GEORGES POMPIDOU (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le 15 juillet 2013, la Ville de Lyon et la société EDF ont signé une convention définissant le cadre d'une coopération entre la Ville et EDF autour du projet porté par cette société, projet intitulé « SMART ELECTRIC LYON » .

Cette convention précisait les modalités de la mise en œuvre d'une métrologie par EDF et de l'exploitation des données en résultant sur six bâtiments de la Ville de Lyon, à savoir :

- la bibliothèque de la Part-Dieu à Lyon 3^e ;
- le groupe scolaire Georges Pompidou à Lyon 3^e ;
- le groupe scolaire Aimé Césaire à Lyon 3^e ;
- le Musée d'Art Contemporain à Lyon 6^e ;
- le groupe scolaire Julie Daubié à Lyon 7^e ;
- le groupe scolaire Frédéric Mistral à Lyon 9^e.

Les études et analyses réalisées ont fait l'objet d'échanges avec les services techniques de la Ville. Ce projet a permis de mettre en avant des pistes d'optimisation de l'utilisation de l'énergie électrique sur notamment le groupe scolaire Georges Pompidou et le Musée d'Art Contemporain.

Aussi, EDF souhaite poursuivre durant une année ces expérimentations et études sur ces deux sites « tout électriques » et cela, en étroite collaboration avec les acteurs Ville de Lyon, pour qui la démarche a déjà permis une sensibilisation aux particularités du chauffage tout électrique et une meilleure approche des systèmes techniques concernés.

Cette année de prolongation permettra un suivi des correctifs apportés par les exploitants de la Ville.

A ces fins, il y a lieu de prolonger la convention d'une année par voie d'avenant à la convention.

Vu la délibération n° 2013/5656 du 1^{er} juillet 2013 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e, 6^e, 7^e et 9^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. L'avenant à la convention « SMART ELECTRIC LYON » susvisé, établi entre la Ville de Lyon et EDF, dans le cadre du projet Smart Electric Lyon, est approuvé.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY